

Regulation BNetzA an independent multi-sector NRA: Energy, Telecommunications, Post and Railway

Dr. Nadia Horstmann









Bundesnetzagentur

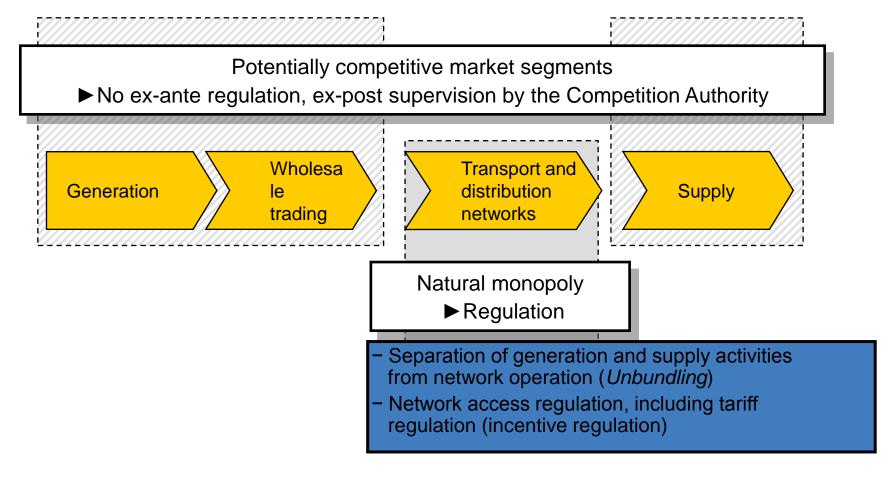


- Régulateur multisectoriel
- Autorité administrative indépendante sous la tutelle du Ministre de l'Economie et la protection du climat avec des compétences pour réguler:
 - Telecommunications and Posts (depuis 1998)
 - Electricité et Gas (2005)
 - Transports ferrovières (2006)
 - Planification des réseaux Electriques et gas (2011)

Organisation

- 3000 employés dont ca. 300 staff pour Energie
- + 240 staff pour l'expansion des réseaux électriques
- Budget: 250 mio. (2020)
- BNetzA membre et dirige CEER/ACER
- Membre de IRG/BEREC, ERG-P and IRG Rail

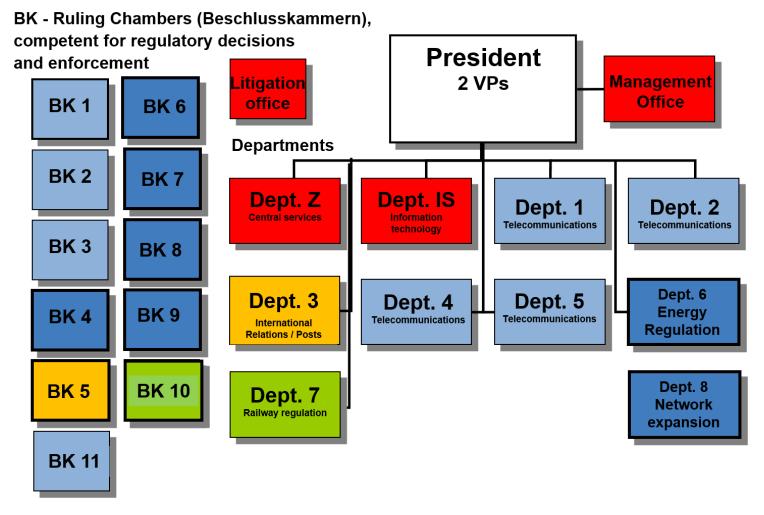




Limited responsibility of Bundesnetzagentur in comparison with other national energy regulators – More recently, however, rapidly growing fields of activity linked to the *Energiewende*: grid planning + permit.

Organisation interne





Compétence partagée entre le Bund et le Land

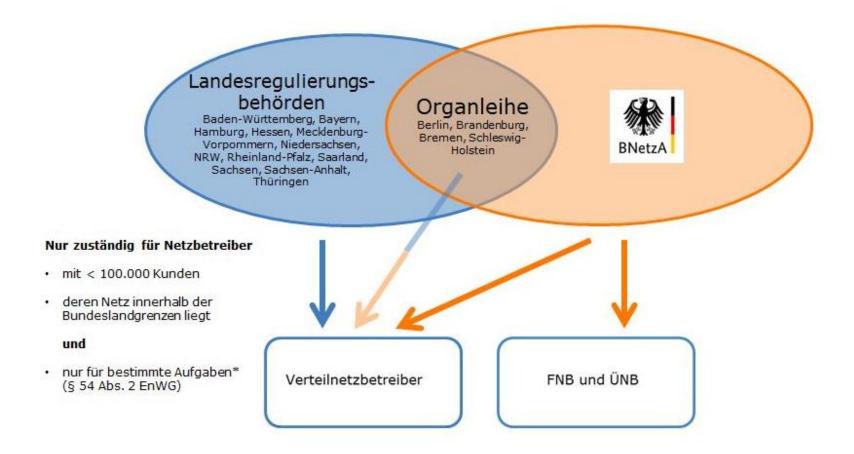








Zuständigkeit der Regulierungsbehörden



Missions de la Bundesnetzagentur



- ... promouvoir une concurrence durable sur les marchés de l'électricité, du gaz, des télécommunications, des services postaux et des chemins de fer
- Fournir et protéger les intérêts des utilisateurs, par exemple un approvisionnement en énergie à bas prix, efficace et respectueux de l'environnement
- Garantir une concurrence loyale et assurer la protection des consommateurs/utilisateurs
- Encourager les investissements efficaces dans les infrastructures et promouvoir l'innovation (télécommunications)
- Promouvoir le développement du marché intérieur de l'UE
- Assurer la fourniture de services universels de télécommunications et de services postaux dans toute l'Allemagne
- Outre la réglementation du marché, la BNetzA se voit confier d'autres tâches:
 - Administration des fréquences et des numéros,
 - Normalisation et la protection des consommateurs,
 - Autorisation de le constructions des lignes électriques.

BNetzA régulateur multi-sectoriel



Modernisation des réseaux

- Défis similaires Energie/Télécommunications/Infrastructures ferroviaires
 - Mise à niveau des réseaux fixes et mobiles (TK);
 - Développer et moderniser réseaux de transport d'électricité pour intégrer les énergies renouvelable;
 - Moderniser les réseaux ferroviaires pour faire face à l'augmentation du trafic de marchandises et de passagers

Exemples de synergies entre secteurs

- Détermination du "Capital costs" pour le secteur du rail défini par un Project team compose d'experts TK/Energie
- Expert TK sur la standardisation impliqués dans les discussions relatives au "smart grids" dans le secteur énergie
- Rotation du staff en interne pour favoriser le Transfer de compétences
- Joint départements: RH, IT, Digitalisation = permet économie d'échelle
- Meilleure application des principes d'independance (Indep. Energie 2009 = principes repris pour le Rail...)

Compétences BNetzA domaine Energie

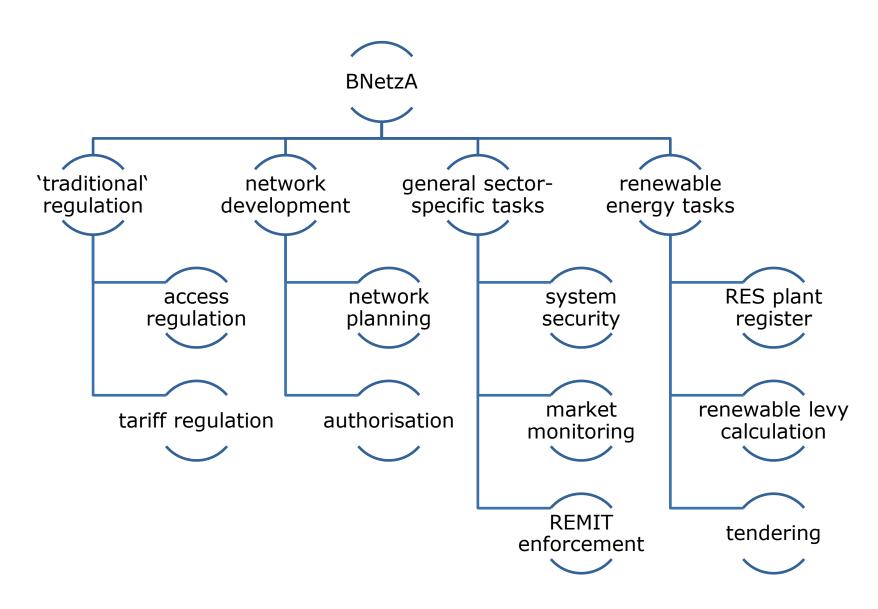


- Décision sur les tarifs de réseau réglementation incitative
- Décision sur l'accès et le raccordement aux réseaux
- Certification des gestionnaires de réseaux
- Surveillance des marchés de gros et de détail
- Surveillance des marchés de gros (REMIT)
- > Indépendance de l'autorité de régulation
- Protection des consommateurs et application des règles de transparence
- Coopération avec les NRAs de l'UE et ACER

8

Compétences BNetzA dans le domaine Energie







CEER Report on NRAs independance Les taches et missions des ARN

- fixer ou approuver, selon des critères transparents, les tarifs de transport et de distribution ou leurs méthodes de calcul, ou les deux;
- assurer le respect, par les GRT, les propriétaires de réseau, les entreprises et les autres acteurs du marché des obligations qui leur incombent
- mettre en œuvre les codes de réseau
- assurer que les GRT mettent à disposition des capacités d'interconnexion
- surveiller les plans d'investissement des GRT
- contrôler et évaluer la performance des GRT
- définir ou approuver des normes et exigences en matière de qualité de service et de qualité de fourniture
- surveiller le degré de transparence, y compris des prix de gros
- surveiller l'apparition de pratiques contractuelles restrictives
- surveiller le temps pris par les gestionnaires de réseau de transport et les gestionnaires de réseau de distribution pour effectuer les raccordements et les réparations
- garantir l'accès non discriminatoire aux données de consommation des clients,
- **surveiller** les investissements dans les capacités de production et de stockage sous l'angle de la sécurité d'approvisionnement
- Pour mieux légiférer, l'ARN consulte les GRT et coopère étroitement avec les autres ARN





Les pouvoirs/compétences des ARN

Les ARN doivent disposent des **pouvoirs** nécessaires pour s'acquitter des missions:

- prendre des décisions contraignantes à l'égard des entreprises (obligation de consultation et transparence; elles mettent à la disposition du public la méthode détaillée et les coûts sous-jacents retenus pour le calcul des tarifs de réseau; certification GRT; définition des règles de calcul et d'allocation des capacité; investissements...etc.)
- **procéder à des enquêtes** sur le fonctionnement des marchés de l'électricité et arrêter et imposer les mesures proportionnées et nécessaires
- exiger des entreprises toute information nécessaire à l'exécution de ses tâches,
- infliger des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives à l'encontre des entreprises qui ne respectent pas les obligations qui leur incombent ou proposer qu'une juridiction compétente inflige de telles sanctions, y compris le pouvoir d'infliger ou de proposer d'infliger au gestionnaire de réseau de transport ou à l'entreprise verticalement intégrée, selon le cas, des sanctions allant jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires annuel du GRT ou de l'entreprise verticalement intégrée,
- disposer des droits d'enquête appropriés et des pouvoirs d'instruction nécessaires pour le règlement des litiges
- agir en tant qu'autorité de règlement des litiges (gestions des plaintes)
- surveiller entres autres les relations commerciales et financières du GRT/ViU





La situation en Europe 1/3

- Les ARN ont clairement le statut d'«organismes indépendants » dont les tâches et les devoirs sont définis dans leur législation.
 - L'indépendance des ARN est explicitement énoncée dans la loi dans la plupart des pays
 - Certaines législations contiennent une définition juridique de l'indépendance de la NRA.
- Les décisions des ARN sont pour la plupart directement applicables et n'ont pas besoin d'être confirmées par un autre organe ou instance politique.
- Les ingérences gouvernementales dans la prise de décision réglementaire ont limité et se rapportent aux stratégies à long terme ou aux programmes de travail des ARN
- Les ARN régulent jusqu'à 9 secteurs (e.g. Railway) ou d'autres activités liées (e.g. Grid Expansion).
- Certaines ARN ont fusionné avec d'autres entités/organismes nationaux (Autorités de concurrence).
- Les ARN ont obtenu plus de pouvoir, la collecte d'informations, les sanctions et la coopération.
- Certaines ARN réglementent de nouvelles activités, par exemple l'accès au stockage du gaz, les questions environnementales ou les activités liées à l'introduction de la « réserve stratégique »
- Les 2/3 des ARN de l'UE disposent de ressources financières et humaines suffisantes pour s'acquitter de leurs tâches. MAIS les tâches de l'ACER ont un impact sur les ressources des ARN.





Situation en Europe 2/3

- Les ARN ont connu une croissance constante de leur personnel
- Les ARN de l'UE sont principalement dotées de fonctionnaires
- Le recrutement du personnel dans les ARN est basé sur un processus d'appel d'offres annoncé publiquement; les candidats sont sélectionnés par un panel réservé au personnel des ARN.
- Plus de la moitié des ARN ne sont soumises à aucune forme de restriction de personnel
- Seules quelques ARN exigent un délai de réflexion pour leur personnel permanent exerçant des activités professionnelles dans le secteur réglementé.
- En cé qui concerne le personnel permanent, plus de la moitié des ARN ne sont soumises à aucune forme colling of periode tandis que d'autres doivent tenir compte des limitations.

Budget

- 24 ARN reçoivent des ressources financières des acteurs du marché sous forme de redevances et d'autres contributions.
- Les budgets d'autres ARN sont soit accordés en tant que budgets de l'État, soit représentent un budget mixte comprenant à la fois un financement de l'État et des ressources provenant des acteurs du marché.
- Pour la plupart des ARN, les tâches de comptabilité financière et de monitoring/Rapport sont confiées à l'ARN, sans intervention ou avec un champ d'intervention limité de la part des organes gouvernementaux/ministériels.





Situation en Europe 3/3

- La réglementation des prix sur les activités monopolistiques est effectuée par toutes les ARN de manière indépendante.
- Les ARN sont responsables devant 3 destinataires différents:
 - le législateur (les ARN doivent rendre compte à leurs institutions parlementaires nationales de leurs activités);
 - les stakeholders et
 - Les consommateurs/public.
- Importance des tâches de surveillance puisque la plupart des ARN ont indiqué qu'elles se conformaient aux activités de rapport au Parlement. Dans seulement six cas, aucune tâche de ce type n'est attribuée aux ARN.
- Les ARN doivent également se conformer à l'obligation légale de répondre aux demandes ou d'assister aux audiences organisées par le Parlement
- Les ARN sont dotées de pouvoirs pour imposer des sanctions (sanctions financières)
- La médiation est également un domaine de compétence indépendant pour la grande majorité des ARN





Controler l'indépendance du régulateur

Développer des indicateurs pour contrôler:

- l'indépendance de jure mais surtout
- l'indépendance de facto,

Les indicateurs doivent mesurer l'indépendance des régulateurs:

- vis-à-vis du pouvoir politique et des secteurs réglementés;
- Au regard des relations avec l'exécutif et
- Au regard de la situation du Personnel/Budget

Contrôle interne (Parlement, Cour des comptes, Tribunaux Consommateurs, Entreprises) Contrôle externe (ACER, Commission, Cour de justice européenne)





Merci et bon anniversaire à la CWaPE!